

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Jouesny, cordonnier à Issoudun (Indre) de la finance de sa lettre de maîtrise, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Jouesny, cordonnier à Issoudun (Indre) de la finance de sa lettre de maîtrise, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 218;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25356_t1_0218_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022

prix, il en est un autre très politique, c'est d'avoir attaché au sol de la république et au succès de la révolution un nombre considérable de citoyens qui étaient sans propriété foncière.

Vous avez décrété que Bergerac avait bien mérité de la patrie, flaté de ce témoignage et jaloux de concourir de tout son pouvoir au succès de vos travaux, il n'est point de Sacrifice que ce district ne soit disposé à faire pour le soutien de la cause que nous défendons; il a envoyé dans le tems à nos frères d'armes de l'armée des pyrénées occidentales environ 3 couvertes, 114 draps de lits 59 quintaux de plombs convertis en bales et 2 000 paires de souliers ont été expédiés pour la même armée. 12 quintaux de cuivre ont été envoyés au dépôt de Limoges. nos cloches ont été converties en canons à la fonderie de Montauban et 366 quintaux de vieux plombs viennent aussi d'être expédiés pour le dépôt de Toulouse.

Vive la république, Vive la montaigne ! ».

[une signature illisible].

16

L'agent national près le district de Caen, département du Calvados, annonce que différents lots de biens d'émigrés, estimés 326,422 liv., ont été vendus 697,045 liv.

Il ajoute que le voile de la superstition et du fanatisme est tombé, que l'argenterie des églises arrive de toutes parts au district, qu'il a fait passer à la monnaie 385 marcs 5 onces 2 gros de *blanche*, 389 marcs 1 once 4 gros et demi de *vermeil*; qu'ainsi le district de Caen a déjà fourni 3,765 marcs 2 onces 6 gros d'argenterie, et que bientôt un nouvel envoi partira.

Il termine par présenter à la Convention les sentimens de reconnaissance que lui inspirent ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé à la commission des revenus nationaux (1).

17

Les administrateurs du district de Nérac, département de Lot-et-Garonne, annoncent que la société de Merin a fait remettre dans les magasins de ce district 73 chemises, 52 mouchoirs, 8 paires de bas de laine, 6 paires de bas de fil, 200 paires de souliers, 1 paquet de vieux linge à charpie, destinés pour les défenseurs de la patrie.

Celle de Franciscus, 152 chemises, 17 draps de lit, 30 paires de bas, 2 mouchoirs, 1 paquet de linge à charpie, 174 liv. 5 sous en assignats, et 112 liv. en numéraire. Celle de Montagnac 50 paires de souliers, plusieurs chemises et du linge à charpie.

Et enfin celle de Moncrabeau, 87 chemises, 57 paires de bas de fil, 6 paires de souliers et 1 drap de lit.

Tous les citoyens de ce district, disent ces administrateurs, ne calculent point les sacrifices qu'ils ont faits à la patrie; ils sont prêts à immoler à la liberté et à la Convention nationale leur vie et leur fortune; ils sont jaloux d'être comptés au nombre des amis les plus prononcés de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

Les directeurs à l'agence des biens nationaux et des émigrés du district réuni au département de Paris, adressent, au nom des employés de leurs bureaux, la somme de 200 liv., montant de leur contribution pour les frais de la guerre pendant le mois de prairial dernier.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

19

Le citoyen Jousesny, cordonnier à Issoudun, département de l'Indre, fait don à la patrie de la finance de sa lettre de maîtrise.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité de liquidation (3).

20

Le citoyen Beauregard, de la commune d'Hières, département du Var, ancien colonel d'infanterie, ayant fait 18 campagnes de guerre, fait don à la patrie des pensions qui lui avoient été accordées en considération de ses longs services.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des finances (4).

21

Le citoyen Astier, membre du tribunal du district d'Avignon, département de Vaucluse, possesseur de la moitié d'une rente de 90 liv., provenant d'un emprunt fait en 1706 par un des tyrans de la France, et hypothéquée sur le produit du grenier à sel et de la douane qui étoient alors dans le pays, annonce à la Convention que le titre fondamental de cette rente lui est odieux, et qu'il fait don à la patrie de sa moitié, et des arrérages qui lui sont dus.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des finances (5).

- (1) P.V., XL, 219. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl¹).
- (2) P.V., XL, 220. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl¹).
- (3) P.V., XL, 220. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl¹).
- (4) P.V., XL, 220. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl¹).
- (5) P.V., XL, 220. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl¹).

(1) P.V., XL, 219. Bⁱⁿ, 12 mess.; M.U., XLI, 150; J. Sablier, n° 1404; C. Eg., n° 682. Mentionné par J. Fr., n° 641; Ann. R. F., n° 210.